

**Une Mesure
agroenvironnementale et
Climatique pour des fleurs
dans nos campagnes
favorables à l'alimentation
des pollinisateurs sauvages
et domestiques**





Un constat

L'évolution agricole a contribué à un bouleversement des paysages au cours des dernières décennies : aménagement des terres, remembrement, changements de rotations...

La flore diminue en quantité et en qualité.

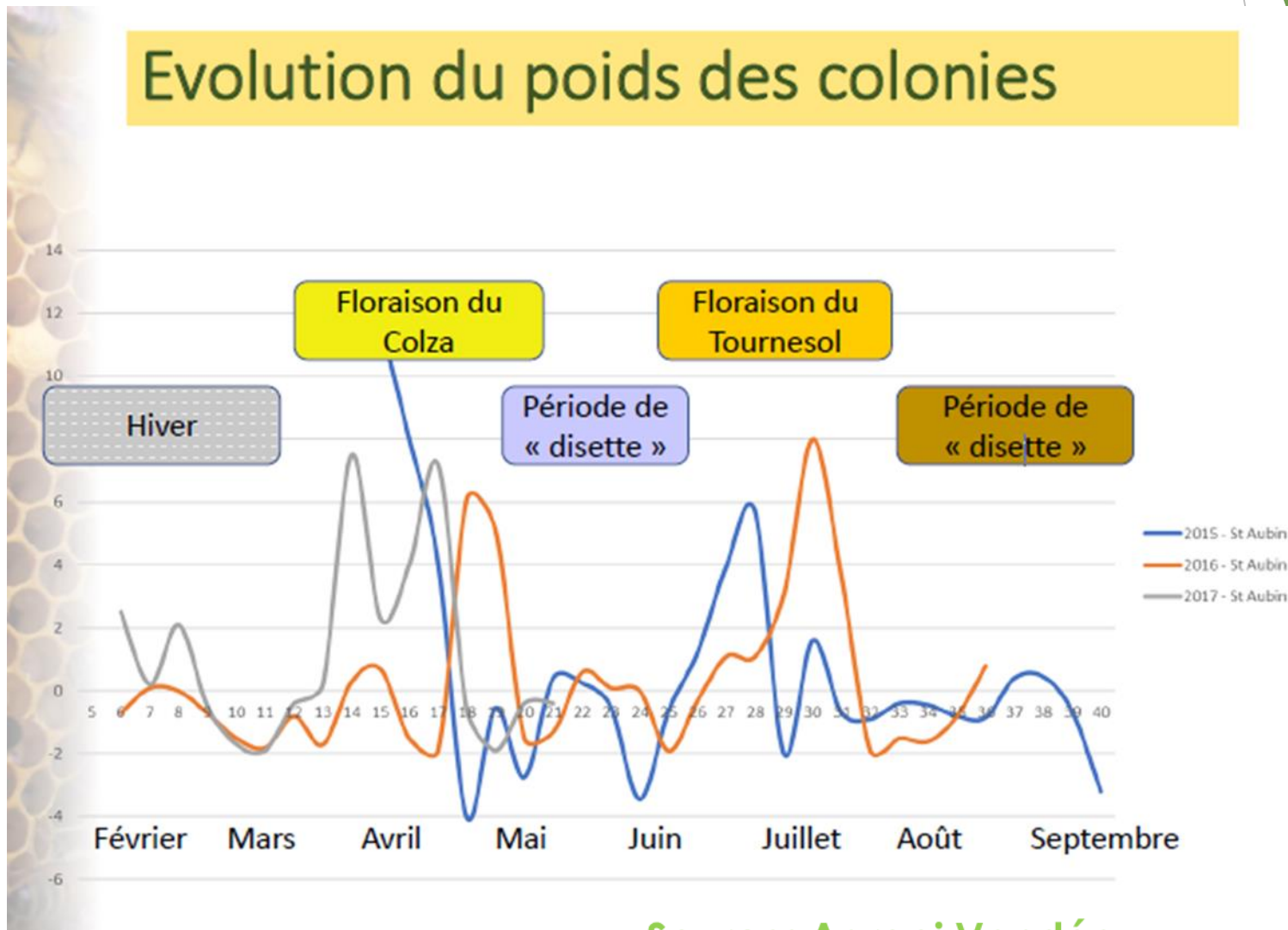
La fragmentation de nombreux habitats naturels ont des conséquences perceptibles sur la biodiversité.



Des périodes de « disette » pour les pollinisateurs



Evolution du poids des colonies



Source: Agrapi Vendée

Des enjeux stratégiques



Le Plan national de Développement Durable de l'Apiculture incite à la conception de mesures agro-environnementales intégrant un engagement consistant à maintenir ou à développer une flore riche et diversifiée.

Le plan national d'actions « France, terre de pollinisateurs » prévoit une action visant à augmenter la ressource florale, en superficie et en qualité, pour les insectes pollinisateurs sauvages.

La Stratégie Nationale pour la Biodiversité prévoit de préserver les espèces et leur diversité.



L'agriculteur, un acteur de la biodiversité

L'agriculteur doit disposer de moyens pour l'accompagner dans l'amélioration des ressources florales sur tout ou partie de son exploitation afin de favoriser :

- l'apport nutritionnel des pollinisateurs sauvages et domestiques, avec une disponibilité, au cours de la saison estivale,
- le développement de la biodiversité et des habitats naturels favorables aux pollinisateurs sauvages et aux auxiliaires de cultures .

L'objectif: refleurir la France



L'adhésion des agriculteurs à une MAEC



Les agriculteurs s'engageront dans la mesure où le cahier des charges est simple à mettre en œuvre.

La MAEC doit promouvoir une démarche de progrès durable et pédagogique.

Le dialogue entre cultivateurs et apiculteurs est indispensable.



**Le cahier des charges
prévoit des mesures
obligatoires et des
mesures facultatives**



Les mesures obligatoires

L'agriculteur réalise une cartographie des ressources mellifères disponibles sur son exploitation, complétée par un bilan des dates approximatives de floraisons des espèces et essences recensées.

Cette mesure doit orienter l'agriculteur dans le choix des plantes et essences mellifères à planter ou à semer, avec une floraison si possible durant les périodes où le bol alimentaire est insuffisant pour les pollinisateurs.



Les mesures obligatoires



L'agriculteur implante ou maintient des surfaces mellifères adaptées à l'environnement local. Les mélanges d'espèces peuvent être cultivés annuellement ou maintenus tout au long de la durée du contrat.

Les mélanges d'espèces, sur une seule parcelle, permettent de diversifier les sources de pollen et d'allonger les périodes de floraison du couvert.



LISTE DE PLANTES ATTRACTIVES POUR LES ABEILLES
Plantes nectarifères et pollinifères à semer et à planter



Les mesures obligatoires

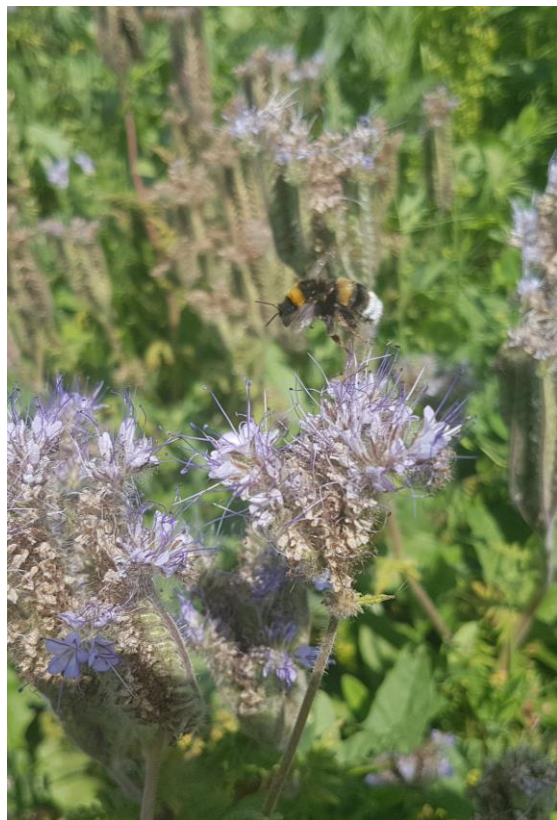


L'agriculteur suit une formation sur le thème « abeilles et pollinisateurs, auxiliaires de nos cultures »

Cette formation apportera les fondamentaux à connaître sur les abeilles domestiques et sauvages, l'organisation d'une colonie, la collecte des ressources et les fonctions et impacts des pollinisateurs sur les cultures.

La formation doit renforcer la relation agriculteur - apiculteur et promouvoir les bonnes pratiques agricoles et apicoles.

Les mesures obligatoires



L'agriculteur s'engage à signaler la disponibilité des ressources mellifères implantées sur son exploitation auprès d'une organisation au sein de laquelle sont membres des apiculteurs.

Les mesures facultatives



L'agriculteur implante des linéaires de haies composées d'essences mellifères adaptées à l'environnement local.

L'agriculteur réserve un emplacement aménagé et accessible permettant de recevoir des ruches.



L'agriculteur participe à l'observatoire agricole de la biodiversité.



Pour aller plus loin...

La reconnaissance dans la prochaine PAC d'un libellé culture « surfaces apicoles » - plantes annuelles cultivées spécifiquement pour l'alimentation des abeilles - serait un levier supplémentaire pour augmenter le bol alimentaire des pollinisateurs dans les plaines agricoles, mais aussi pour héberger les auxiliaires de cultures.





Merci pour votre attention

